



Suite à un bug matériel, il s'avère que la dernière ligne de la page 2 de l'U.N.S – INFOS n'a pas été éditée. Pour répondre aux diverses interrogations qui nous sont parvenues, vous trouverez ci-dessous le texte intégral. Avec nos excuses pour cet incident mineur.

Et oui, 15 années d'U.N.S., ça dérange.

Le Syndicat U.N.S a estimé que les établissements pour personnes âgées (3 en Métropole et un à Woincourt) n'étaient que très peu représentés par les formations syndicales du siège. Les métiers y sont fondamentalement différents ainsi que les conditions de travail. Force est de constater qu'il existe au sein de ces établissements (EHPAD), une multitude de problèmes que les délégations de la CRAM sont incapables d'appréhender (voire même pour certaines de s'en préoccuper).

En conséquence, l'U.N.S. a pris l'option légale de désigner dans les formes, un délégué syndical au titre d'un regroupement des quatre maisons de retraite.

La Direction s'y est opposée immédiatement et a déposé un recours auprès du Tribunal d'Instance (juin 2005).

En théorie, ce type de contestation est résolu dans les quinze jours qui suivent le dépôt auprès du Greffe.....Nous sommes en Janvier 2006 !!!

Bref, la dernière plaidoirie avait lieu ce mardi 10 janvier et pour l'occasion, chacune des **neuf** organisations syndicales de la CRAM avait été conviée.

Nous avons pu découvrir que la Direction de la CRAM était appuyée dans sa démarche par **QUATRE** organisations syndicales et, pour ne pas les nommer, Le **SNFOCOS**, la **CGC**, **FO** et la **CFDT**.

Bon, le SNFOCOS et la CGC sont par nature des Syndicats qui représentent l'Encadrement supérieur et les Agents de Direction, donc il est aisé de savoir de quel côté de la barrière ils se situent, mais pour les autres !!!

Un front syndical s'était établi afin d'élaborer une **opposition commune** à la désignation d'un délégué syndical U.N.S.

Seule, la délégation SUD était venue appuyer la démarche de l'U.N.S.

Pour sourire un peu de cette nouvelle attaque partisane, les intéressés, ***pourtant à la pointe du syndicalisme formalisé***, n'étaient pas en règle vis-à-vis de la procédure, faute de pouvoirs de leurs Fédérations respectives. Et même, ***faut-il le signaler***, l'un d'entre eux n'était même pas représentant d'une des organisations signataires, ce que l'U.N.S n'a pas manqué de dénoncer à la Présidente du Tribunal.

Et pour nous, ce qui nous a le plus choqué, c'est d'entendre un délégué syndical dire que la décision de l'U.N.S. viendrait à multiplier le nombre de délégués et que ça ne pourrait que gêner toute forme de négociation.

Peut-être faudrait-il lui rappeler que les vœux qui sont formulés sur son panneau syndical sont périmés (nous sommes en 2006 et non en 2005), et qu'un deuxième délégué syndical lui permettrait peut-être de rafraîchir ledit panneau au titre des vœux pour l'année prochaine, par exemple ?

Et maintenant, pour information, le Syndicat U.N.S, qui a obtenu le plus de voix aux dernières élections, est l'un de ceux qui a le moins de « délégués syndicaux ».

Cadres et Employés de la CRAM et des services extérieurs, vous vous souviendrez de cet épisode qui entache encore une fois le syndicalisme traditionnel.

Lors des prochaines élections, c'est vous qui ferez le **choix** de vos représentants, et l'avantage indéniable de celui-ci, c'est qu'il est **INCONTESTABLE**.

